

La nouvelle doctrine de protection de l'armée de terre américaine

Le concept de protection des forces était en vogue dans l'armée de terre américaine depuis des années mais la protection, comme on l'appelle maintenant, a pris **un nouveau sens depuis les événements du 11 septembre et la guerre totale contre le terrorisme (*Global War on Terror*)**. Dans l'armée de terre, le terme s'applique à de nombreux domaines depuis la protection des bases, jusqu'à celle des véhicules et du personnel.

Par exemple les bases de l'armée terre américaine aux États-Unis étaient auparavant complètement ouvertes au public ; mais en raison du 11 septembre, elles sont aujourd'hui ceinturées par des clôtures et des barrières où les accès sont filtrés par des gardes dans des postes de sécurité.

Les véhicules légers qui participent à la guerre totale contre le terrorisme sont désormais systématiquement sur-blindés, afin de protéger leurs équipages contre les engins explosifs improvisés (EEI).

En outre, les soldats portent des gilets pare-balles renforcés de plaques de blindage, qui font en permanence l'objet d'améliorations.

La protection de la force est un **état d'esprit dans l'armée de terre américaine**, aussi bien dans les garnisons qu'en projection.

C'est à Fort Leavenworth (Kansas) qu'est situé le *Combined Arms Center (CAC)* (centre d'études l'interarmes) et l'une de ses subdivisions les plus importantes, le *Combined Arms Doctrine Directorate (CADD)*, (commandement de la doctrine interarmes (l'équivalent du CDEF français)).

Le "CADD" est en train d'écrire et réécrire pour les adapter nombre de mémentos d'emploi de l'armée de terre américaine, en incorporant le retour d'expérience des opérations en Irak (*Operation Iraqi Freedom (OIF)*) et en Afghanistan (*Operation Enduring Freedom (OEF)*).

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL KELLY CARRIGG, OFFICIER DE LIAISON AMÉRICAIN AU CDEF

Le "FM 3-10", manuel de base pour la Protection

Le FM 3-10 "Protection" en fait partie pour la première fois. Il est en cours de validation pour une publication prochaine.

Le but de cet article est de donner un aperçu de ce document et de son importance pour l'armée de terre américaine.

Le FM 3-10 est le document de base de la protection qui est l'une des six

fonctions opérationnelles (*Warfighting Functions (WFF)*)¹, concept qui a remplacé les anciens systèmes opérationnels du champ de bataille (*Battlefield Operating Systems (BOS)*).

Ce document aborde en détail la fonction protection, déjà évoquée par le manuel FM-03 sur les opérations. Il est compatible avec les doctrines interarmées, interministérielles et multinationales.

La protection est définie comme "les différentes tâches et les systèmes y afférant" qui préservent la force pour

permettre au chef de disposer d'un potentiel de combat maximal (FM 3-0). La préservation de la force comprend la protection du personnel qu'il soit combattant ou non combattant, les moyens matériels et l'information au profit des États-Unis et de leurs partenaires multinationaux.

La protection² n'est que l'un des nombreux paramètres qui doivent être pris en compte par les chefs conduisant des opérations dans tous les domaines (*Full Spectrum Operations*). Rappelons les autres : l'offensive, la défensive, la

stabilisation et l'appui à la reconstruction. Chaque opération devra prendre en compte de façon spécifique les 12 tâches et systèmes de protection.

Celles-ci comprennent : la défense antiaérienne et antimissiles, les opérations de recherche et de sauvetage, la protection de l'information, la lutte contre les pertes fratricides, la sécurité des zones opérationnelles, l'anti-terrorisme, la survivabilité, la protection de la santé du personnel, les opérations chimique, biologique, radiologique et nucléaire, la neutralisation des engins explosifs (EOD) et la sécurité des opérations.

Par exemple, les chefs doivent avoir particulièrement le souci d'éviter les pertes fratricides au cours des opérations offensives où ce genre d'incident a la plus grande probabilité d'occurrence.

Toutefois, au cours des opérations de stabilisation, l'effort portera sur la protection des forces assurant la sécurité (survivabilité) qui effectuent des patrouilles au milieu des populations locales.

La mise en place de cellules de protection et de groupes de travail protection au niveau de la division, du corps d'armée et de l'armée traduisent l'instauration de cette nouvelle fonction opérationnelle.

Ces cellules se concentrent sur les tâches explicites, implicites et essentielles à l'accomplissement de la mission ; elles mesurent leur efficacité

et sont à même de déterminer si elles produisent l'effet désiré ou correspondent à l'intention du chef.

Si cela n'est pas le cas, il se peut que le chef soit amené à accepter d'assumer un risque où qu'il doive fournir plus de moyens pour une tâche de protection spécifique.

Les groupes de travail rédigent deux listes : une qui recense les moyens critiques et une qui fait état des moyens qui doivent être défendus. Ils la font ensuite valider par le chef opérationnel.

Même s'il n'y a pas de cellule de protection³ ou de groupe de travail au niveau de la brigade interarmes, la brigade envoie un officier de liaison au groupe de travail de l'échelon divisionnaire.

La Protection dans le processus de prise de décision

La méthode de prise de décision militaire représente un outil essentiel pour les commandants de théâtre ou de composante et leurs états-majors, en vue d'analyser la fonction protection dans le cadre des opérations.

Au cours de la planification, les chefs déterminent l'objet de la protection et le groupe de travail de la fonction protection établit la liste des critères essentiels de réalisation de la mission.

La cellule protection fait l'évaluation des risques et des vulnérabilités, en s'appuyant sur les données du G2, en vue de rédiger la liste complète des moyens les plus critiques.

Cette cellule met à jour en permanence cette liste en fonction des évolutions de la mission et de la situation.

Les moyens que le chef décide de protéger avec les moyens de combat disponibles rentrent alors dans la liste des moyens à défendre.

Quand les chefs planifient une opération, ils s'assurent que leur plan a été vérifié, que la force de réaction rapide est prête et que des répétitions ont été effectuées.

À partir du moment où la cellule protection identifie une menace portant sur l'un des moyens critiques ou à défendre, elle prend contact avec l'unité responsable de sa protection et fait exécuter le plan.

L'évaluation de l'efficacité globale du plan se fait tout au long de l'opération. De la même manière, dans le but d'évaluer le risque dès qu'apparaît un changement majeur dans la situation amie, les règles d'engagement ou les facteurs politiques, civils ou d'environnement, les chefs utilisent la méthode dite du *Composite Risk Management (CRM)* (méthode de gestion des risques multiples) qui fait partie de la méthode de prise de décision militaire.

“Les ressources pourront être réaffectées en fonction de l'appréciation des risques pesant sur l'ensemble de la mission.

Le but est d'agir de façon proactive, en prévenant un échec possible plutôt que de réagir à des dommages qui n'étaient non prévus⁴”.

La méthode *CRM* présente également l'intérêt d'identifier les dangers afin de contrôler les risques au cours même des opérations.

Il existe différents types de dangers. Ils ont tous un impact négatif sur la mission, dans la mesure où ils sont facteurs de blessures ou de mort pour le personnel et peuvent endommager ou détruire le matériel.

Il existe trois types de dangers : une action hostile (EEI ou attentats suicide), une action non hostile (accident de circulation ou dysfonctionnement d'un équipement) et le milieu ambiant (c'est-à-dire les risques liés au climat et les maladies).



La cellule protection et le groupe de travail protection appliquent le processus séquentiel en cinq étapes du *CRM* afin :

1. D'identifier les dangers.
2. D'évaluer les dangers en termes de probabilité et de gravité.
3. De développer les mesures de contrôle par l'établissement des listes des installations critiques et à défendre.
4. De mettre en œuvre les mesures de contrôle (fournir les moyens destinés à la protection).
5. Enfin de piloter et d'évaluer (il s'agit de répondre la question : les mesures de contrôle ont-elles été efficaces ?).

Les plans de protection doivent être intégrés dans le plan d'ensemble, diffusés sur le réseau, dans la durée. En d'autres termes, les douze tâches et systèmes de protection doivent être en phase avec le mode d'action du chef, afin que les unités puissent communiquer de façon efficace et qu'elles partagent une vision commune de la situation ; il faut souligner que la protection n'est pas une fonction fixée une fois pour toutes car les opérations peuvent s'inscrire dans la durée, comme c'est le cas en Irak ou en Afghanistan.

FM 3-10 : Systèmes et tâches relatifs à la Protection

Le FM 3-10 précise dans le détail le système et les tâches de protection mentionnées ci-dessus.

1) La défense antiaérienne et anti-missiles protège le personnel et l'équipement (par exemple les bases militaires) des attaques aériennes par avions ou missiles. Le système de lutte contre les roquettes, l'artillerie et des obus de mortier, en fournit un bon exemple. Il a fait l'objet d'une grande publicité en Irak parce qu'il a permis de contrer les attaques au mortier sur les bases opérationnelles. Ce système est à même de détruire un projectile sur trajectoire avant qu'il n'atteigne sa cible.

2) La récupération du personnel est le terme consacré pour décrire les opérations de sauvetage de personnel isolé, disparu, détenu ou capturé ou en danger. Un soldat est inscrit sur la liste des personnels disparus (*IMDC (Isolated, Missing, Detained or Captured)*) s'il est pris en otage ou fait prisonnier de guerre. Toutes les unités de l'armée de terre doivent maîtriser les procédures pour mener des opérations de récupération afin d'entrer en contact, de localiser, de soutenir et de récupérer pour les réintégrer les personnels disparus.

3) La protection de l'information comprend les mesures utilisées pour protéger et défendre l'information amie et les systèmes d'information amis ; elle empêche également l'ennemi de les exploiter. La protection de l'information comprend trois volets : la défense des réseaux informatiques qui vise à détecter une activité non autorisée sur le réseau, l'identification des utilisateurs et la protection électronique contre le brouillage.

4) Il est de la responsabilité du chef d'éviter les pertes fratricides ; c'est pourquoi il doit s'assurer que les soldats connaissent la situation tactique et puissent identifier les cibles de façon précise, afin d'éviter de blesser ou de tuer des amis. La lutte contre les pertes fratricides se complique dans le cadre des opérations menées au sein d'une coalition où les soldats doivent être en mesure de reconnaître les amis appartenant aux forces multinationales. L'appendice A du FM 3-10 fait un inventaire détaillé des mesures d'identification au combat.

5) La sécurité des zones opérationnelles concerne la protection de toutes les installations critiques dans la zone d'opérations, c'est-à-dire la défense des bases, la protection des centres nodaux, les mesures de contrôle des dommages subis dans la zone, la sécurité des personnels à haut risque, les opérations menées par les forces de réaction rapide (*QRF*), la sécurité des

itinéraires logistiques, le suivi et la gestion des incidents.

6) La lutte antiterroriste comprend les mesures qui visent à réduire la vulnérabilité du personnel et des biens matériels face à des attaques terroristes. La cellule protection fait l'évaluation de la menace, des vulnérabilités du matériel et du personnel, définit un périmètre de sécurité, met en place la sécurité interne, met en œuvre les mesures de sécurité physique et organise une capacité de réaction aux incidents. Le système de protection de la force établit différents niveaux de sécurité qui visent à prévenir les attaques terroristes ; ce système varie en fonction de la localisation et du niveau de menaces. Par exemple, "Big Voice" permet de diffuser à grande échelle des messages d'alerte sur les bases opérationnelles, ce qui facilite la circulation de l'information à la suite d'un incident comme une attaque au mortier.

7) La survivabilité permet d'assurer la protection du personnel, de l'armement et des approvisionnements, cherchant à tromper l'ennemi par la mise en place d'une défense solide, mobile, utilisant le camouflage et des mesures de déception, l'aménagement de bons postes de combat. Un autre aspect de la survivabilité et le durcissement qui consiste à utiliser des matériaux naturels ou artificiels pour protéger le personnel, l'équipement les installations. L'utilisation de barrières HESCO (gabions) et de murs en béton se fait couramment sur les bases opérationnelles, afin de protéger ces dernières des impacts des tirs de roquettes et de mortier. Les sapeurs jouent un rôle essentiel dans ce domaine.

8) La protection sanitaire de la force vise à lutter contre la menace des maladies et des blessures indépendantes du combat, au cours des opérations. Les services de médecine préventive comprennent la vaccination obligatoire des soldats avant, pendant et après le déploiement, pour s'assurer de leur aptitude médicale. Les services

vétérinaires contrôlent la nourriture, les glaçons et l'eau en bouteille sur le théâtre pour prévenir d'éventuelles contaminations.

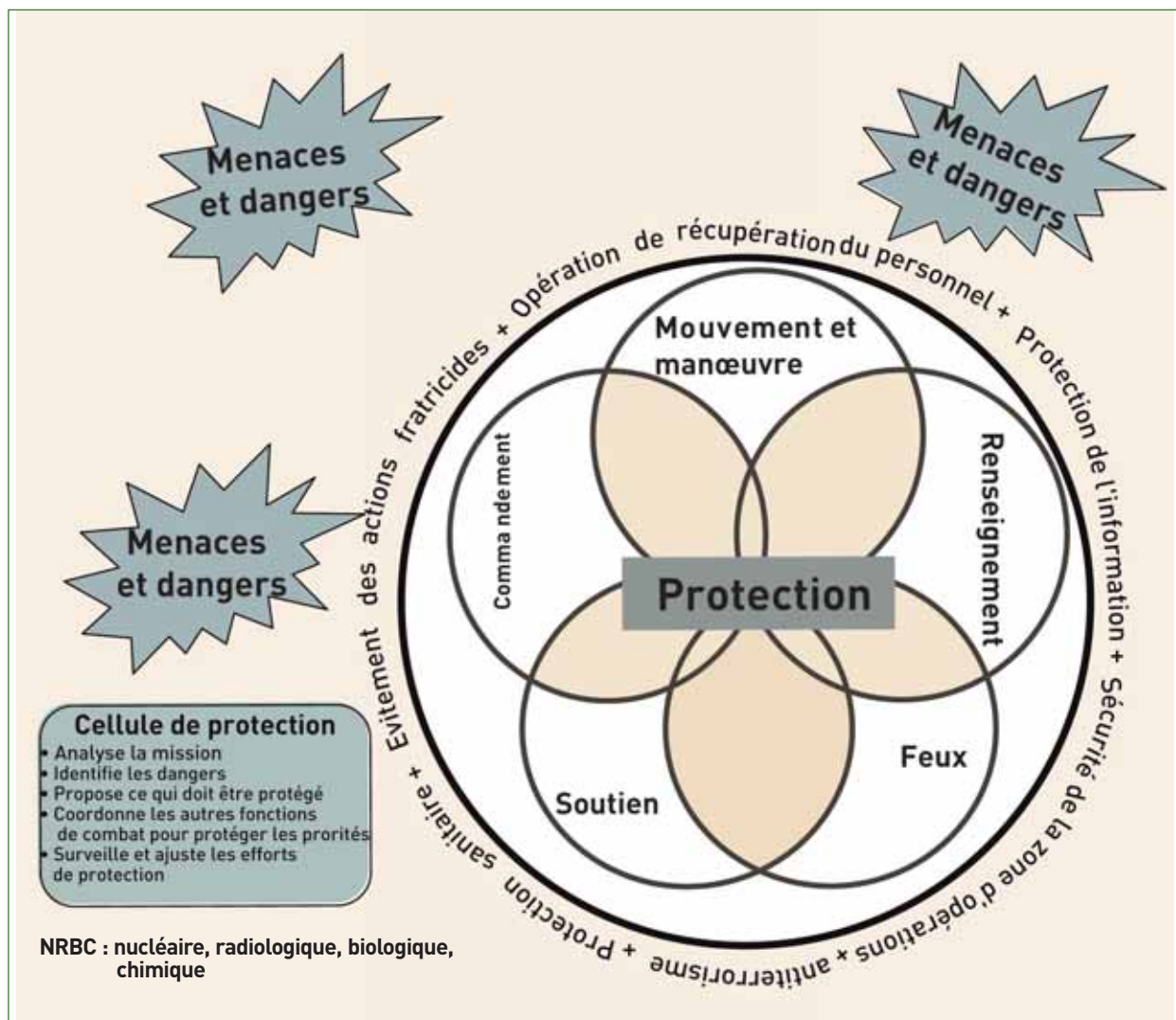
- 9) Les opérations NRBC visent à protéger le personnel et les bases militaires des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Les matériaux toxiques qui sont susceptibles d'engendrer des pertes élevées sont considérés comme des armes de destruction massive. L'armée de terre fait effort sur la contre prolifération qui comprend l'élimination, la défense active et la défense passive ainsi que sur la gestion des conséquences de ces incidents (protéger, éviter la contamination, décontaminer).
- 10) La sécurité est essentielle tout au long des opérations ; les chefs utilisent à cet effet la méthode d'ap-

préciation des risques pour identifier ceux courus par les soldats. Les officiers de sécurité dans les unités, qui sont également membres du groupe de travail protection s'assurent que la chaîne de commandement ait pris connaissance des problèmes liés à la sécurité. L'entraînement, la prise en compte du retour d'expérience et la mise en œuvre des mesures de contrôle durant les opérations participent de la réduction des risques. Par exemple, les soldats utilisent aujourd'hui des procédures qui permettent de protéger le tireur et l'équipage des risques de blessures et de mort si leur véhicule se renverse.

- 11) La sécurité des opérations est un processus qui consiste à identifier l'information et les actions amies qui sont observées par l'ennemi au

cours des opérations et qui peuvent être utilisées éventuellement contre les forces amies. C'est pourquoi les unités doivent appliquer les mesures de sécurité des opérations décrites dans leur mémento de Procédures opérationnelles permanente (POP) pour protéger le secret des opérations.

- 12) La neutralisation des engins explosifs (EOD) a pour but de réduire les dangers liés aux munitions non explosées pour protéger le potentiel de combat. Les unités EOD interviennent de façon régulière dans le cadre de la guerre contre le terrorisme pour identifier, récupérer, neutraliser, les explosifs provenant soit des EEI, des obus non explosés trouvés sur les personnes décédées, ou des munitions ennemies capturées.



On voit bien que la protection est une fonction qui s'inscrit dans la durée et, en effet, les missions en cours en Irak et en Afghanistan appellent une protection continue au profit de l'armée de terre. Le FM 3-10 consacre un chapitre entier à la protection au cours des opérations de projection de la force et décrit la façon dont la protection est mise en œuvre au cours des quatre phases du processus de déploiement :

- 1) les activités préparatoires au déploiement,
- 2) le mouvement vers le point d'embarquement,
- 3) le mouvement vers le point de débarquement,
- 4) l'accueil, le rassemblement, le mouvement intra théâtre et l'intégration (*Reception, Staging, Onward Movement and Integration (RSOI)*).

Le schéma page 76, situe la fonction protection au sein des cinq autres fonctions, en énumérant les tâches et

les systèmes de protection. La menace et les dangers sont permanents au cours des opérations militaires, ce qui impose à la cellule protection de déterminer quels sont les moyens qui doivent être protégés.

Qui plus est, la protection des unités de l'armée de terre voyageant à partir de ports commerciaux est une responsabilité partagée entre de multiples organisations dont le commandement du déploiement de surface et de mise en place (*Surface Deployment and Distribution Command (SDDC), US Transportation Command (TRANSCOM), Military Sealift Command and US Forces Command (FORSCOM)*).

Des soldats en cours de déploiement, qu'on appelle les "*supercargoes*"⁵, peuvent être envoyés à bord des bâtiments de transport pour assurer l'entretien et la sécurité des matériels jusqu'à ce qu'ils parviennent jusqu'au théâtre.

Enfin, la "RSOI" marque la fin du mouvement entre la garnison et le théâtre d'opérations.

La phase de RSOI représente un moment critique, en particulier sur un théâtre précoce peu doté en infrastructures, où l'ennemi peut prendre l'avantage sur les forces au cours de leur déploiement et de leur mise en place dans la zone d'opérations.

1 Les six fonctions opérationnelles sont : le mouvement, la manœuvre, le renseignement, les feux, le commandement et la protection.

2 FM 3-10, Protection, p. 1-1.

3 La Protection est de la responsabilité du "Brigade Provost Marshal" (p. 1-6).

4 P. 2-5.

5 FM 3-10, Protection, p. 5-8.

Pour conclure, le FM 3-10 consacré à la protection est **un document exhaustif qui traite de façon pertinente de la fonction protection au profit des unités de l'armée de terre sur l'ensemble de la gamme des opérations militaires.**

C'est **un outil efficace dans la main des commandants de théâtre, des états-majors, des soldats et des chefs**, qui prend en compte le retour d'expérience de la guerre contre le terrorisme afin de maintenir la capacité opérationnelle dans les garnisons et de préserver le potentiel de combat au cours de déploiement opérationnel.